BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
GEP Lorraine Bourgogne (Nancy)
29 rue Antoine de St Exupery
ZAC de Frocourt
54710 FLEVILLE DEVANT NANCY

A l'attention du donneur d'ordre : Sandrine RIGOLLOT
1 RUE MARCONI
57070 METZ CEDEX

Rapport d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante

Référence du rapport : 19824358/S3/1/AM-VP/1-9I9HG-106

Identification de l'immeuble bâti :

INSEE
5 RUE HENRY MARET
57000, METZ



Rédigé le : 26/09/2023

Date d'émission du rapport : 26/09/2023

Date(s) de(s) visite(s) : Le 25/09/2023

Opérateur(s) de repérage ayant participé au repérage :

Nom	Prénom	Fonction	Compétence
ANCEL	Cyril	Diagnostiqueur immobilier	Certificat de compétence n°8604770 obtenu le 05/05/2020 établi par Bureau Veritas Certification, Le Triangle de l'Arche, 9 cours du Triangle 92937 Paris-la-Défense CEDEX valable jusqu'au 04/05/2027

Signataire(s) du rapport :

Nom	Prénom	Fonction	Compétence	Signature
ANCEL	Cyril	Diagnostiqueur immobilier	Certificat de compétence n°8604770 obtenu le 05/05/2020 établi par Bureau Veritas Certification, Le Triangle de l'Arche, 9 cours du Triangle 92937 Paris-la-Défense CEDEX valable jusqu'au 04/05/2027	

Sommaire

1. RESULTATS DE L'EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION **3**
1.1. Evaluation des matériaux et produits contenant de l'amiante de la liste B **3**

2. CONCLUSIONS DE L'EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION **4**
2.1. Recommandations réglementaires pour les produits et matériaux de la liste B **4**

3. INFORMATIONS GENERALES **5**
3.1. Immeuble bâti objet de la mission **5**
3.2. Parties prenantes **5**

4. DESCRIPTION DE LA MISSION D'EVALUATION **6**
4.1. Références réglementaires **6**
4.2. Méthodologie de la mission **6**

5. CONDITIONS DE REALISATION DE L'EVALUATION **7**
5.1. Documents remis par le donneur d'ordre ou disponibles lors de la visite **7**

6. ANNEXES **8**
6.1. Grilles d'évaluation de l'état de conservation des matériaux de la liste B **8**
6.2. Attestation d'assurance **12**
6.3. Certificat de compétence **14**

Copyright BUREAU VERITAS

1. RESULTATS DE L'EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION

1.1. Evaluation des matériaux et produits contenant de l'amiante de la liste B

Evaluation des matériaux et produits contenant de l'amiante de la liste B					
Localisation	**Composant**	**Partie de composant**	**Description**	**Observation**	**Etat de conservation**
Sous-sol -> Aile A -> LOCAL 25	Conduits d'air	Conduits	amiante-ciment, Gris	/	EP
Sous-sol -> Aile A -> LOCAL 26	Conduits d'air	Conduits	amiante-ciment, Gris	/	EP

2. CONCLUSIONS DE L'EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION

2.1. Recommandations réglementaires pour les produits et matériaux de la liste B

Il est recommandé au propriétaire de faire procéder à :

· *Pour les produits et matériaux ayant obtenu la recommandation évaluation périodique (EP)*

Le(s) matériau(x) ou produit(s) concerné(s) contenant de l'amiante et l'étendue des dégradations qu'il(s) présente(nt) et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le(s) matériau(x) ou produit(s). Cette évaluation périodique consiste à :
a) contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas, et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
b) rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

· Obligation en cas de travaux de retrait ou de confinement et avant toute restitution des locaux traités

Obligation du propriétaire de faire réaliser un examen visuel de l'état des surfaces traitées par un opérateur de repérage répondant aux conditions de l'article L. 271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation.
Il fait également procéder à une mesure du niveau d'empoussièrement dans l'air à l'issue du déconfinement qui doit être inférieur ou égal à cinq fibres par litre.

3. INFORMATIONS GENERALES

3.1. Immeuble bâti objet de la mission

Adresse : INSEE
5 RUE HENRY MARET
57000, METZ

Bâtiment	Fonction principale	Classement	Date du permis de construire ou année de construction	Année de réhabilitation ou description des modifications
INSEE	Administrations, bureaux	Immeuble de travail <= 300 personnes	Sans informations fournies par le donneur d'ordre, la date d'obtention du permis de construire est présumée être inférieure au 1 juillet 1997	Construction de la gare en 1878. En 1908 cette gare est remplacée par la gare actuelle et au cours du 20ème siècle elle est transformée en bâtiment de bureaux pour la SNCF. Début 2010 l'état rachète le bâtiment et en 2017 le bâtiment est complètement curé y/c la majorité des planchers pour pouvoir servir aujourd'hui de bâtiment de bureaux pour l'INSEE.

3.2. Parties prenantes

Intervenant	Qualité	Société	Adresse	Coordonnées
Sandrine RIGOLLOT	Donneur d'ordre	/	1 RUE MARCONI 57070 METZ CEDEX	0676969732
France Domaine	Propriétaire	France Domaine	/	/
Arnaud THOMAS	Accompagnateur	INSEE de Metz	/	/

Copyright BUREAU VERITAS

4. DESCRIPTION DE LA MISSION D'EVALUATION

Ce rapport est établi dans le cadre de l'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 du Code de la Santé Publique, contenant de l'amiante.
La mission d'évaluation de l'état de conservation ne s'applique qu'aux produits et matériaux listés au chapitre « RESULTATS DE L'EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION », ayant précédemment fait l'objet d'un repérage amiante.

Le présent rapport ne correspond en aucun cas, et ne peut se substituer, à un rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante tels qu'exigés par les articles R1334-15 à 19 du Code de la Santé Publique et l'article R4412-97 du Code du Travail.

4.1. Références réglementaires

- Parties relatives à l'évaluation de l'état de conservation de l'arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante et au risque de dégradation lié à l'environnement ainsi que le contenu du rapport de repérage, modifié par l'arrêté du 26 juin 2013

4.2. Méthodologie de la mission

L'opérateur de repérage évalue par zone homogène l'état de conservation ainsi que les risques de dégradation liés à l'environnement dans les conditions d'utilisation de la zone, des matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 du Code de la Santé Publique contenant de l'amiante identifiés lors de repérages antérieurs.

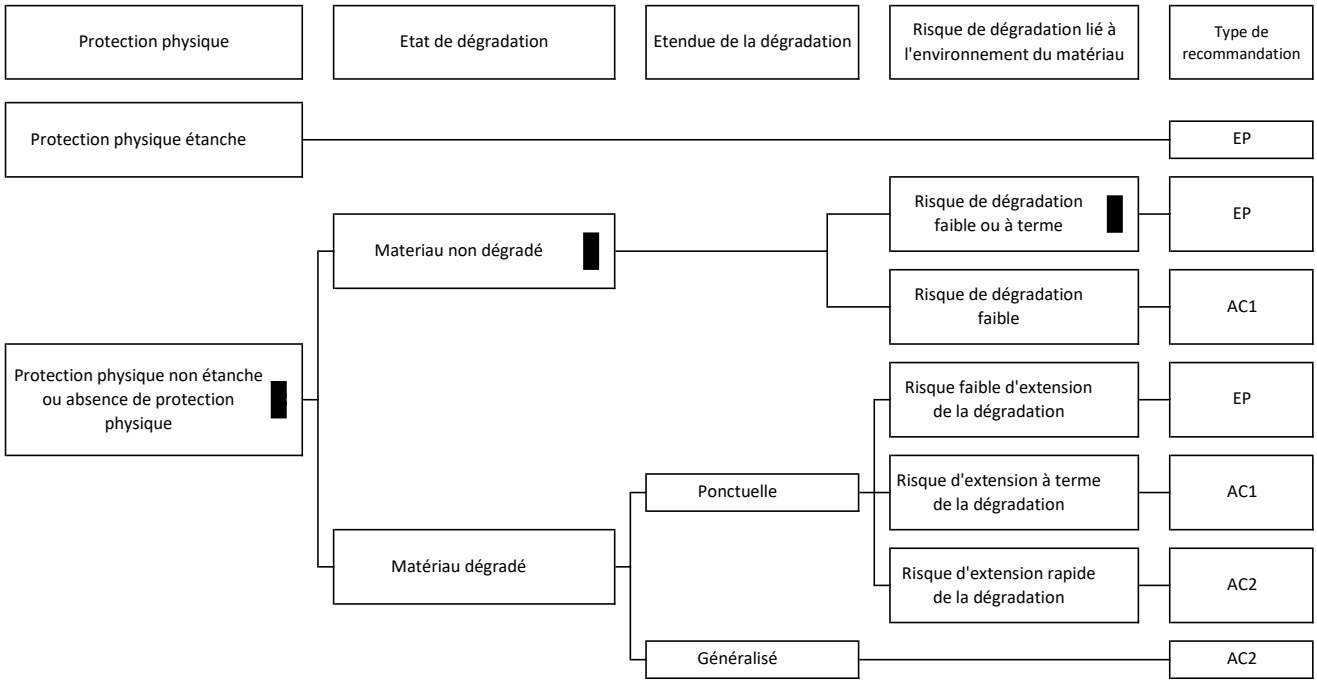
5. CONDITIONS DE REALISATION DE L'EVALUATION

Date de visites

Le 25/09/2023

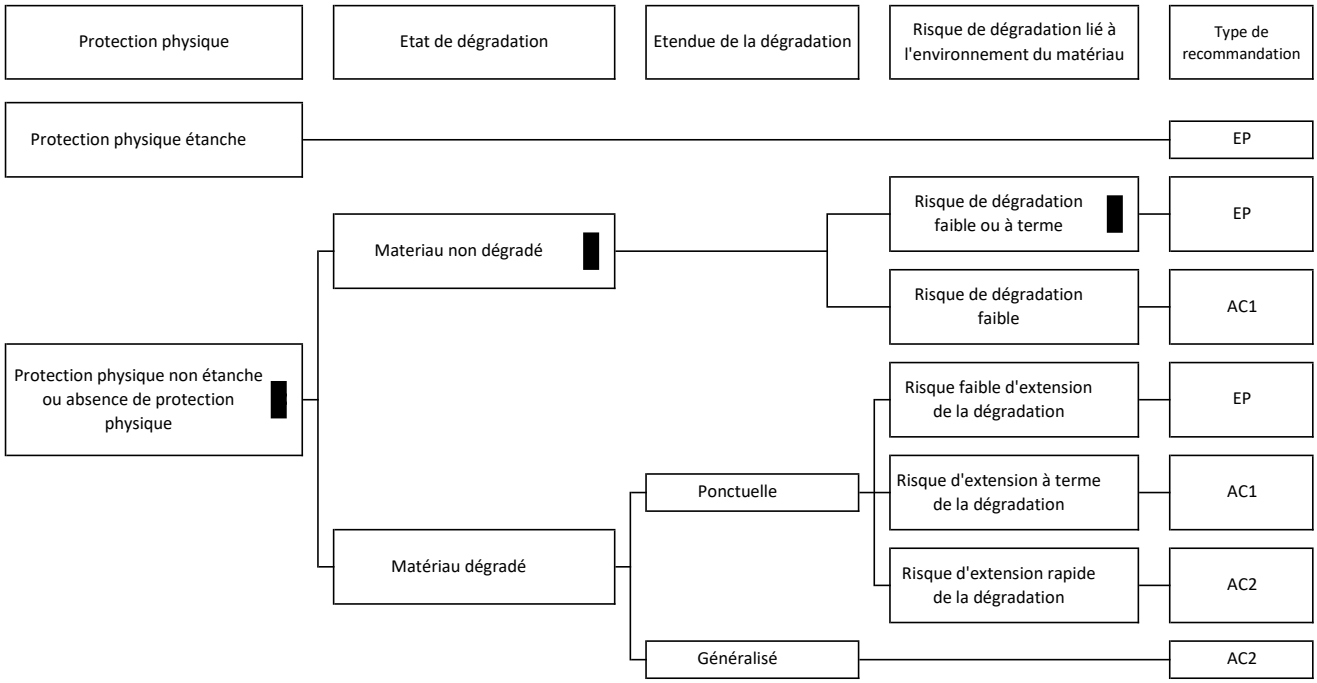
5.1. Documents remis par le donneur d'ordre ou disponibles lors de la visite

Référence	Date	Auteur	Objet du document
Plans DOE	22/10/2021	D. DESHOULIERES - H. JEANNEAU - ARCHITECTES	Plans
Plans DOE	06/05/2022	D. DESHOULIERES - H. JEANNEAU - ARCHITECTES	Plans
6290000/1/1/1	10/11/2015	Bureau Veritas / Chatignon Frédéric	Repérage amiante avant travaux
6290000/1/1/1 rev 1	30/03/2017	Bureau Veritas / Régis Grandin	Repérage amiante avant travaux
6290000/1 REV 0	30/03/2017	Bureau Veritas / Régis GRANDIN	Repérage amiante avant travaux
6290000/1/1/1 rev 1	30/03/2017	Bureau Veritas / Régis GRANDIN	Repérage amiante avant travaux
6290000/1/1/1 rev 1	30/03/2017	Bureau Veritas / Régis GRANDIN	Repérage amiante avant travaux
6290000/1/1/1 rev 1	30/03/2017	Bureau Veritas / Régis GRANDIN	Repérage amiante avant travaux
01_1561 REV01	01/03/2012	GéoDem / Alain CHARNEAU	Repérage amiante avant travaux
2016-468	07/02/2023	EuropAmiante	Autre
17774621/S4/3/AM-DTA/1-8ZSEG-131	10/02/2023	Bureau Veritas Exploitation / Cyril Ancel	Repérage amiante pour constitution de DTA



Grille d'évaluation de l'état de conservation de Conduits	
N° de dossier	19824358/S3/1/AM-VP/1-9I9HG-106
Date de l'évalutation	
Bâtiment	INSEE Metz
Local ou zone homogène	Sous-sol -> Aile A -> LOCAL 25
Destination déclarée du local	

Résultat de la grille d'évaluation	Conclusion : en fonction des résultats
Score	EP



Grille d'évaluation de l'état de conservation de Conduits	
N° de dossier	19824358/S3/1/AM-VP/1-9I9HG-106
Date de l'évalutation	
Bâtiment	INSEE Metz
Local ou zone homogène	Sous-sol -> Aile A -> LOCAL 26
Destination déclarée du local	

Résultat de la grille d'évaluation	Conclusion : en fonction des résultats
Score	EP

6.7. Attestation d'assurance

MSIG
Europe

ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous, soussignés **MSIG Insurance Europe AG,** Succursale en France, sis 65 Rue de la Victoire – 75009 PARIS – certifions par la présente que la Société :

BUREAU VERITAS SERVICES France SAS
8 Cours du Triangle
92800 Puteaux

a souscrit auprès de notre Compagnie, pour le compte de sa filiale :

Bureau Veritas Exploitation SAS
8 Cours du Triangle 92800 Puteaux

un contrat d'assurance de **RESPONSABILITE CIVILE** portant le numéro F210.16.0414.

Ce contrat a pour objet de garantir les conséquences pécuniaires de la **RESPONSABILITE CIVILE** pouvant incomber à l'Assuré en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers dans le cadre de ses activités de diagnostic amiante tels que :

- Repérage amiante avant travaux et démolition,
- Assistance technique pour travaux de traitement de l'amiante,
- Repérage amiante pour constitution de DAPP et de DTA,
- Réalisation ou mise à jour de DAPP,
- Repérage amiante avant/après travaux ou démolition,
- Réalisation ou mise à jour du dossier amiante,
- Examen visuel après travaux de retrait et d'encapsulage,
- Mesures de la concentration des fibres d'amiante dans l'air des immeubles bâtis,
- Prélèvement et analyse d'eau afin de rechercher la présence d'amiante en suspension,
- Analyse d'échantillons prélevés par l'Assuré,
- Mesures d'exposition à l'amiante des travailleurs à leurs postes de travail,
- Vérification périodique de l'état de conservation des matériaux contenant de l'amiante dans les bâtiments,
- Repérage amiante avant-vente,
- Repérage amiante avant travaux y compris de démolition sur installations, structures ou équipements concourant à la réalisation ou la mise en œuvre d'une activité,
- Diagnostic portant sur la gestion des déchets issus de la démolition de catégories de bâtiments (décret 2011-610 du 31 mars 2011) y compris le réemploi des matériaux : concernant cette dernière mission il est précisé que les garanties s'appliquent y compris lorsque la mission porte sur des démolitions ne comportant pas de déchets amiantés.

Mais également analyses et/ou prélèvements d'échantillons, missions de recherche d'amiante, conseil en performance énergétique et/ou toutes missions connexes d'assistance technique et/ou de conseil découlant des missions de diagnostics ci-dessus et y compris les estimations financières liées aux propositions de solutions techniques formulées par l'Assuré.

MONTANTS DE GARANTIES

RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION :

Tous dommages confondus (dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non), **par sinistre** **1 000 000 EUR**

MSIG Insurance Europe AG
Succursale en France
65 Rue de la Victoire
75009 Paris
Tel: +33(0)1 40 67 42 42
Fax: +33(0)1 40 67 12 34

RCS Paris 753143882, APE 6512 Z
Siège social: An den Dominikanern 11-27
50668 Cologne
Allemagne

MSIG

Europe

RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE PENDANT ET/OU APRES PRESTATION :

Tous dommages confondus (dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non), **par année d'assurance** **1 000 000 EUR**

La présente attestation valable du 01/01/2023 à zéro heure au 31/12/2023 à minuit, est délivrée, sous réserve du paiement de la prime d'assurance, pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager la Compagnie au-delà des clauses, termes et conditions du contrat auxquels elle se réfère.

Paris, le 14 décembre 2022

MSIG Insurance Europe AG
65, rue de la Victoire - 75009 Paris
Tél : 01 40 67 42 42 - Fax : 01 40 67 12 34
RCS Paris 753143882 APE 6512Z

MSIG Insurance Europe AG
Succursale en France
65 Rue de la Victoire
75009 Paris
Tel: +33(0)1 40 67 42 42
Fax: +33(0)1 40 67 12 34

RCS Paris 753143882, APE 6512 Z
Siège social: An den Dominikanern 11-27
50668 Cologne
Allemagne

6.8. Certificat de compétence

BUREAU VERITAS
Certification

Certificat

Attribué à

ANCEL Cyril

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité

DOMAINES TECHNIQUES

	Références des arrêtés	Date de Certification originale	Validité du Certificat*
Amiante avec mention	Arrêté du 2 Juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	**05/05/2020**	**04/05/2027**
Amiante sans mention	Arrêté du 2 Juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	**05/05/2020**	**04/05/2027**

Date : 30/07/2020 Numéro de certificat : 8604770

Laurent Croguennec, Président

* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'au : voir ci-dessus

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme.
Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez aller sur www.bureauveritas.fr/certification-diag

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
Le Triangle de l'Arche, 9 cours du Triangle 92937 Paris-la-Défense CEDEX

cofrac
CERTIFICATION DE PERSONNES
ACCREDITATION N°4-0087
Liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

BUREAU VERITAS